



**AUX RESPONSABLES DU REGROUPEMENT CÉGEP
AUX RESPONSABLES DE LA TÂCHE ET AUX MEMBRES DU CRT**

SESSION DE FORMATION

RESSOURCES 2 - TÂCHE ET PROJET DE RÉPARTITION

La session de formation *Ressources 2* concernant l'application de la convention collective portant sur la tâche enseignante et le projet de répartition des ressources aura les 21 et 22 mars.

INSCRIPTION : Veuillez communiquer votre nom et celui de votre syndicat à Ariane Bilodeau (ariane.bilodeau@csn.qc.ca) d'ici le 8 mars .

NOTE : La FNEEQ assume les frais de déplacement, de repas et d'hébergement pour une personne par syndicat. De plus, dans le but de favoriser les échanges et les apprentissages, nous prendrons les inscriptions pour deux personnes par syndicat et limiterons les places à 40 participantes et participants. Par ailleurs, s'il reste des places, nous vous le communiquerons. Merci de votre compréhension.

N'oubliez pas d'apporter votre convention collective et un ordinateur portable incluant le programme Excel.

Centre des congrès de Québec
900, boul. René-Lévesque Est, Québec, G1R 2B5, [Salle 301 A](#)

21 et 22 mars 2019

Jeudi : 10 h à 17 h

Vendredi : 9 h à 17 h

Réservation de chambres à l'hôtel Hilton : 120\$ en occupation simple ou double

cliquez sur le lien suivant: <https://book.passkey.com/e/49801910> - **Date limite de réservation : 19 février**

Cette session de formation porte sur la négociation du projet de répartition des ressources entre les disciplines : l'application des articles 8-4.00 (la tâche d'enseignement), 8-5.00 (le nombre d'enseignantes et d'enseignants réguliers) et 8-6.00 (le calcul de la charge de travail). Nous mettrons l'accent particulièrement sur les éléments suivants :

- la négociation du projet de répartition;
- la détermination du nombre de permanences;
- la tâche des enseignantes et des enseignants;
- les états et le bilan d'utilisation;
- la présentation de la jurisprudence.

Cette session n'exige pas d'avoir suivi la session Ressources 1, car les thèmes abordés ne sont pas les mêmes.

Au plaisir de s'y voir.

Pour

Daniel Légaré, comité consultatif sur la tâche

Ariane Bilodeau